

**Veille de l'Observatoire**  
Numéro 81 (mai-juin 2012)

**La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.**

**L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.**

**Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet:**

[http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire\\_contribuer.aspx](http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx)

DANS CE NUMÉRO:

1. Citoyenneté et immigration Canada : Plan d'action économique
2. Critiques portant sur *Loi visant à protéger le système d'immigration au Canada* (projet de loi C-31)
3. Ressources humaines et développement des compétences Canada : nouvelles dispositions concernant les travailleurs étrangers temporaires
4. Traite des personnes : plan d'action canadien et rapport présenté aux Nations Unies
5. Projections concernant la population des Indiens inscrits au Canada, 2009-2034
6. Étude sur la discrimination à l'embauche au Québec et retour sur le profilage à caractère raciste
7. Portrait des femmes immigrées des « minorités visibles » au Québec
8. Rapport du Canada au Comité contre la torture des Nations Unies
9. Questions autochtones aux Nations Unies
10. Situation des personnes déracinées dans le monde : rapport des Nations Unies
11. Portrait du travail forcé dans le monde
12. Migration et changements climatiques
13. Résolutions de l'OEA: lutte contre le racisme, droits des peuples autochtones, droits de migrants et des personnes réfugiées
14. Droits fondamentaux en Europe : rapport annuel de la FRA, racisme envers les Roms et antisémitisme
15. Montée du racisme en Europe
16. Commission européenne : Rapport annuel et sondage Eurobaromètre sur l'immigration et l'asile

17. Outil pour aider les villes à combattre la discrimination
18. OCDE: Augmentation des flux migratoires internationaux
19. Femmes immigrées et racisées au Québec : plan d'action
20. Externalisation de la gestion des frontières de l'Europe
21. L'extrême-droite en Europe et aux États-Unis
22. Travailleurs temporaires aux États-Unis: revendications pour un système unifié de visas

## **GOUVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES**

### **À OTTAWA...**

#### 1. Citoyenneté et immigration Canada : Plan d'action économique

**Citoyenneté et immigration Canada (CIC)** a fait paraître *Un système d'immigration économique efficace et souple : Emplois, croissance et prospérité à long terme – Le plan d'action économique 2012* (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/Eco-action-plan-cic-fr.PDF>), document dans lequel il annonce des mesures qu'il prendra pour améliorer le système d'immigration. Entre autres, *Le Plan* « propose que l'objectif prioritaire du système d'immigration soit de répondre aux besoins du marché du travail canadien; réoriente le Programme des travailleurs étrangers temporaires afin qu'il réponde mieux à la demande de main-d'oeuvre; appuie l'amélioration du processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers; propose que l'on annule les demandes d'immigration non traitées de certains candidats au Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) et que l'on rembourse à ces candidats les frais de traitement qu'ils ont dû payer ».

CIC annonce également le dépôt de la *Loi accélérant le renvoi de criminels étrangers* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2012/2012-06-20.asp>), entrée en vigueur le 28 juin 2012. La loi permet de renvoyer plus facilement dans leur pays les « criminels étrangers dangereux », et fait en sorte qu'il sera plus difficile pour les personnes « qui pourraient présenter un risque pour le Canada » d'entrer au pays. Le communiqué comporte des liens vers trois documents d'information donnant des précisions sur la loi et sa justification.

Enfin, CIC a aussi diffusé *Travailleurs étrangers temporaires – Vos droits sont protégés !* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/tet-droits.asp>), un document offrant aux travailleurs étrangers temporaires des informations sur leurs droits.

#### 2. Critiques portant sur *Loi visant à protéger le système d'immigration au Canada* (projet de loi C-31)

Le projet de loi C-31, *Loi visant à protéger le système d'immigration au Canada*, a fait l'objet de nombreuses critiques. L'**Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)** a fait paraître un document intitulé *Commentaires de l'HCR sur le projet de loi C-31 : Loi visant à protéger le système d'immigration au Canada* (<http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refworld/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4faa339d2>), comprenant une vingtaine de recommandations pour modifier la loi. L'HCR explique son intervention par le fait que le projet de loi a une incidence sur les obligations internationales du Canada à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés, obligations énoncées dans deux documents signés par le Canada : la *Convention de 1951 relative au statut des réfugiés* et son *Protocole de 1967*.

Les dispositions intéressant l’HCR sont notamment : « la recevabilité et l’accès aux procédures d’asile, la création de catégories séparées de demandeurs d’asile et le traitement différencié qui en découle, la détention obligatoire sans contrôle pour une durée maximale de 12 mois et la séparation de la famille d’une durée minimale de 5 ans pour certains demandeurs d’asile ». La création de catégories séparées de demandeurs d’asile repose sur la désignation de certains comme étant arrivés de façon irrégulière. Selon l’HCR, cette désignation est injustifiée tout comme le sont les traitements différenciés qui en découlent concernant la détention, l’accès à l’appel, l’accès à la résidence permanente, traitements qui pourraient d’ailleurs être considérés comme discriminatoires. Plusieurs recommandations de l’HCR concernent l’abolition de ces mesures. De plus, l’HCR est critique à l’égard des dispositions pour déterminer les « Pays d’origine désignés », du manque de protection contre la communication de renseignements personnels des demandeurs d’asile aux autorités de leur État ou pays d’origine et de l’incertitude à l’égard du maintien de l’équité dans l’application de délais réduits pour la procédure de demande d’asile. Finalement, l’HCR signale que son propre rôle a été diminué par la loi C-31, et qu’il ne correspond plus au rôle qui lui a été assigné en vertu de la *Convention relative au statut des réfugiés*.

Le **Conseil canadien des réfugiés (CCR)** a aussi formulé de nombreuses critiques. Il a mis en ligne trois documents concernant le projet de loi : *Commentaires sur les modifications au projet de loi C-31* (<http://ccrweb.ca/files/c31amendmentsfr.pdf>); un mémoire présenté au Comité permanent de la citoyenneté et de l’immigration de la Chambre des communes : *Le projet de loi C-31 ou la réduction de la protection des réfugiés* (<http://ccrweb.ca/files/ccrbriefc31fr.pdf>); et un communiqué : *Le Canada réduit la protection des réfugiés: le projet de loi C-31 reçoit la sanction royale* (<http://ccrweb.ca/fr/bulletin/12/06/29>). Abondant dans le même sens, la **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)** a publié un communiqué intitulé *La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes demande le retrait du projet de loi C-31* ([http://www.tcric.ca/pdf/CommuniqueLoiC-31\\_mai2012.pdf](http://www.tcric.ca/pdf/CommuniqueLoiC-31_mai2012.pdf)).

### 3. Ressources humaines et développement des compétences Canada : nouvelles dispositions concernant les travailleurs étrangers temporaires

**Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC)** présente en ligne de nouveaux documents concernant les travailleurs étrangers temporaires. *Nouvelle structure salariale*

([http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs\\_etrangers/communications/salaire.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/communications/salaire.shtml)) explique les nouvelles obligations des employeurs en ce qui concerne le salaire versé aux travailleurs étrangers temporaires. Selon les dispositions antérieures, l’employeur devait verser aux travailleurs étrangers au minimum le salaire médian d’une profession dans une région donnée. Avec la nouvelle structure salariale, ils pourront verser des salaires se situant « jusqu’à 15% sous le salaire médian pour une profession hautement spécialisée, et jusqu’à 5% pour une profession peu spécialisée ». CIC justifie ces nouvelles dispositions en affirmant que « dans bien des cas, les employeurs versaient aux travailleurs étrangers temporaires un salaire supérieur à celui des travailleurs canadiens ». Pour les emplois peu spécialisés, le salaire du travailleur étranger ne pourra se situer en dessous du salaire minimum.

Le document *Normes minimales en matière de recrutement* ([http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs\\_etrangers/communications/annoncerecrut.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/communications/annoncerecrut.shtml)) explique aux employeurs à quels critères ils doivent répondre pour obtenir un avis relatif

au marché du travail (AMT) autorisant l'embauche d'un travailleur étranger temporaire. En ce qui concerne les normes de recrutement et les avis relatifs au marché du travail, des dispositions particulières s'appliquent au Québec et sont expliquées dans les documents *Embaucher des travailleurs étrangers au Québec*

([http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs\\_etrangers/travailtemp\\_quebec.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/travailtemp_quebec.shtml)) et

*Dispense d'avis relatif au marché du travail au Québec*

([www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs\\_etrangers/communications/CSQ.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/communications/CSQ.shtml)).

#### 4. Traite des personnes : plan d'action canadien et rapport présenté aux Nations Unies

**Sécurité publique Canada** a dévoilé son *Plan d'action national contre la traite des personnes* (<http://www.securitepublique.gc.ca/prg/le/fl/cmbt-trffkng-fra.pdf>). Le document propose une définition de la traite des personnes en indiquant qu'il importe de la distinguer du passage de clandestins. Il propose des informations sur la traite au Canada provenant en grande partie d'une évaluation menée par la Gendarmerie Royale du Canada et portant sur les cas et les données du renseignement entre 2005 et 2009. Il est souligné qu'au Canada la traite est surtout axée sur l'exploitation sexuelle, la majorité des victimes étant des femmes; les victimes d'origine non canadienne viendraient surtout d'Asie et d'Europe de l'Est, mais il y a aussi des victimes canadiennes, notamment des femmes et des jeunes autochtones ainsi que des adolescents en fugue. Il existe aussi des cas de travail forcé, qui seraient en augmentation au Canada, et qui concerneraient surtout des migrants (hommes et femmes); ce phénomène serait plus fréquent en Alberta et en Ontario que dans les autres provinces. On constate, dans certains cas, une « utilisation frauduleuse du Programme des travailleurs étrangers temporaires par des tiers ». Le plan d'action propose des mesures pour assurer la prévention, la protection des victimes, la détection et la poursuite des trafiquants et le renforcement des partenariats avec des organismes internationaux et canadiens. En annexe, on trouve un récapitulatif des lois canadiennes visant la traite des personnes et des mesures prises à ce jour pour la combattre, ainsi qu'un tableau des mesures de suivi envisagées.

Au sujet de la traite des personnes, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a reçu un rapport intitulé *Report of the Special Rapporteur on Trafficking in Persons, Especially Women and Children*

(<http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session20/A.HRC.20.18.En.pdf>) qui présente un survol des activités de la **Rapporteuse spéciale sur la traite des personnes** au cours de l'année se terminant le 29 février 2012. Ce rapport souligne notamment que les États, dans certains cas, n'identifient pas correctement les victimes de la traite, qu'on accuse d'être des migrants clandestins ou des travailleurs sans papiers.

#### 5. Projections concernant la population des Indiens inscrits au Canada, 2009-2034

**Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)** a dévoilé *Projections de la population, des ménages et des familles d'Indiens inscrits, 2009 à 2034* ([http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ-AI/STAGING/texte-text/ai\\_rs\\_st\\_pubs\\_regPop-famProj\\_1336066512934\\_fra.pdf](http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ-AI/STAGING/texte-text/ai_rs_st_pubs_regPop-famProj_1336066512934_fra.pdf)). Le scénario d'une croissance modérée de la population des Indiens inscrits est jugé le plus probable. Ce scénario repose sur les postulats suivants : diminution modérée des taux de fécondité féminine et masculine, amélioration modérée de l'espérance de vie à la naissance, diminution modérée du volume de migration nette vers les réserves, diminution du taux de recouvrement du statut et du nombre de demandeurs nouvellement admissibles à l'inscription aux termes des modifications apportées à la

*Loi sur les Indiens* en 1985 et 2010, et taux constant d'union mixte avec enfant. Selon ce scénario, le nombre d'Indiens inscrits pourrait passer de quelques 840 000 en 2009 à 1,2 million en 2034, soit une augmentation de 43%. La population des Indiens inscrits vivant dans les réserves augmenterait de 45%, tandis que la croissance serait de 40% pour les Indiens inscrits vivant ailleurs que dans les réserves. Le scénario prévoit que la population des Indiens inscrits dans les réserves continuera d'augmenter plus rapidement que le reste de la population canadienne.

## À QUÉBEC...

### 6. Étude sur la discrimination à l'embauche au Québec et retour sur le profilage à caractère raciste

La **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)** a réalisé une étude intitulée *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un "testing" mené dans le grand Montréal* ([www.cdpdj.qc.ca/publications/Documents/etude\\_testing\\_discrimination\\_emploi.pdf](http://www.cdpdj.qc.ca/publications/Documents/etude_testing_discrimination_emploi.pdf)). L'étude démontre qu'à caractéristiques et à compétences égales, un candidat au patronyme québécois a au moins 60% plus de chances d'être invité à un entretien d'embauche qu'une personne qui a un nom à consonance africaine, arabe ou latino-américaine. L'étude fait le portrait des inégalités qui affectent les minorités racisées sur le marché de l'emploi au Québec, tant parmi les immigrants que parmi les natifs, explique les avantages du testing sur une autre méthode couramment utilisée en sciences sociales pour mesurer l'impact relatif de la discrimination sur les inégalités sociales, compare les résultats de testings menés au Canada, aux États-Unis et en Europe pour mesurer la discrimination raciste à l'embauche, et présente les résultats de l'enquête menée dans la région de Montréal.

La réaction des organismes communautaires québécois à cette étude est exprimée dans un communiqué de la **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)** intitulé *La discrimination à l'embauche des personnes immigrantes : une bataille à mener dès maintenant* (<http://www.tcric.qc.ca/pdf/Communique31Mai2012.pdf>), qui appelle à un « sursaut collectif » pour mettre fin à la discrimination ciblée et systémique affectant les minorités racisées.

La **CDPDJ** a également fait un suivi de son étude du profilage à caractère raciste publiée en mai 2011. Dans *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés - Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences : Un an après : État des lieux* ([http://www.cdpdj.qc.ca/publications/Documents/profilage\\_racial\\_1an\\_etat\\_des\\_lieux\\_2012.pdf](http://www.cdpdj.qc.ca/publications/Documents/profilage_racial_1an_etat_des_lieux_2012.pdf)), la Commission indique que peu de mesures concrètes ont été prises dans l'année suivant la publication de son rapport. Elle note qu'un grand nombre d'organismes communautaires ne voient pas d'amélioration sur le terrain.

### 7. Portrait des femmes immigrées des « minorités visibles » au Québec

Le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)** propose un *Portrait des femmes immigrées des minorités visibles recensées au Québec en 2006 et de leur participation au marché du travail* (<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PortraitsFemmes2006.pdf>). Le document indique qu'il n'y a pas de profil sociodémographique (composé de facteurs tels la connaissance du français et de l'anglais, la

scolarité, l'âge à l'immigration, la durée du séjour) commun à toutes les femmes des « minorités visibles » pour qui l'intégration au marché du travail est difficile. Ainsi les femmes arabes et les femmes sud-asiatiques ont des profils sociodémographiques différents, mais des difficultés comparables en termes d'intégration économique. « La question d'une intégration différenciée au marché du travail selon l'origine ethnique est soulevée ».

Le **MICC** a également fait paraître deux documents comprenant des statistiques sur l'immigration au Québec : *Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec – 1<sup>er</sup> trimestre 2012* (<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique-2012trimestre1-ImmigrationQuebec.pdf>) et *L'immigration permanente au Québec selon les catégories d'immigration et quelques composantes 2007-2011* ([http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits\\_categories\\_2007\\_2011.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_categories_2007_2011.pdf))

## DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

### 8. Rapport du Canada au Comité contre la torture des Nations Unies

Les travaux de la 48<sup>e</sup> session du **Comité contre la torture du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme** se sont penchés sur la situation au Canada, en Grèce, en Syrie, au Rwanda, en Albanie, en Arménie et sur la République tchèque. Les rapports, les commentaires du Comité, les réponses des États parties et les mémoires présentés par d'autres parties sont disponibles en ligne (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats48.htm>).

Dans sa *Présentation du Sixième rapport du Canada au Comité contre la torture* ([http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/statements/StatementCanda48\\_fr.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/statements/StatementCanda48_fr.pdf)), le Canada a notamment défendu la *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés* adoptée en 2010. Les questions du Comité ont porté notamment sur le refoulement de personnes vers des pays où elles risquent la torture, sur la détention dans le contexte de l'immigration dite clandestine, sur les décès et disparitions de femmes autochtones, et sur les demandes de mesures de protection temporaire adressées au Canada par le Comité. Dans sa réponse au Canada, le Comité a souligné que le Canada est l'un des rares pays qui ne respectent pas ces demandes de surseoir à l'expulsion de personnes dont on croit qu'elles pourraient être torturées dans leur pays d'origine ([http://www.unog.ch/unog/website/news\\_media.nsf/%28httpNewsByYear\\_en%29/78D27C10148FDDFAC1257A0800340F95?OpenDocument](http://www.unog.ch/unog/website/news_media.nsf/%28httpNewsByYear_en%29/78D27C10148FDDFAC1257A0800340F95?OpenDocument)).

La **Commission canadienne des droits de la personne (CCDP)** a déposé un *Mémoire présenté au Comité contre la torture* (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats48.htm>) dans lequel elle souligne la surreprésentation des Autochtones et des Afro-Canadiens dans les établissements carcéraux canadiens. La Commission fournit à ce sujet des chiffres provenant du Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada et indique qu'il existe peut-être un problème systémique en matière de droits de la personne dans l'administration de la justice au Canada.

Dans un document intitulé *Le Canada doit en faire plus pour mettre fin à la torture* ([http://www.amnistie.ca/site/index.php?option=com\\_content&view=article&id=17671:le-canada-doit-en-faire-plus-pour-mettre-fin-a-la-torture-soutient-amnistie-internationale&catid=27:communiquelocaux&Itemid=73](http://www.amnistie.ca/site/index.php?option=com_content&view=article&id=17671:le-canada-doit-en-faire-plus-pour-mettre-fin-a-la-torture-soutient-amnistie-internationale&catid=27:communiquelocaux&Itemid=73)), **Amnistie internationale – section Canada francophone** a signalé les taux disproportionnés de violence contre les femmes et les

filles autochtones et l'usage inutile et disproportionné de la force contre les Autochtones lors de manifestations publiques, par exemple à Ipperwash (Ontario) en 1995 et à Tynendinaga en 2007 et en 2008. L'organisme a également critiqué le projet de loi C-31, *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*, qui ne comporte aucune exception quant à la détention obligatoire pour les personnes qui ont survécu à la torture.

#### 9. Questions autochtones aux Nations Unies

Dans le cadre de la 11<sup>e</sup> session de l'**Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones**, du 7 au 18 mai 2012, de nombreux documents du Secrétariat de l'Instance, des agences des Nations Unies et de plusieurs États, notamment d'Amérique latine, ont été mis en ligne (<http://social.un.org/index/IndigenousPeoples/UNPFIIISessions/Eleventh/Documents.aspx>).

Signalons que l'**Assemblée des Premières Nations (APN)** a présenté une déclaration commune de plusieurs organismes, intitulée *Joint Statement on the Doctrine of Discovery* ([http://www.afn.ca/uploads/files/pfii\\_2012\\_-\\_doctrine\\_of\\_discovery\\_-\\_joint\\_statement\\_fe.pdf](http://www.afn.ca/uploads/files/pfii_2012_-_doctrine_of_discovery_-_joint_statement_fe.pdf)), réclamant l'élimination de toutes les doctrines de supériorité racistes, notamment celle de la « découverte ». Les organismes demandent aux États d'examiner leurs lois et leurs pratiques pour déceler tous les cas où l'État utilise cette notion de « découverte » et de faire rapport à la 12<sup>e</sup> session de l'Instance en 2013.

Un groupe de huit organismes canadiens dont l'**Association des femmes autochtones du Canada** a présenté une déclaration sur la violence faite aux femmes et aux filles autochtones au Canada : *Combating Violence against Indigenous Women and Girls* (<http://www.afn.ca/index.php/en/news-media/latest-news/eleventh-session-of-the-permanent-forum-on-indigenous-issues-combating>). Cinq recommandations sont formulées à l'intention de l'État canadien.

D'autre part, en mai 2012, le **Rapporteur spécial des Nations Unies sur la sécurité alimentaire** a abordé la question de l'insécurité alimentaire chez les Autochtones au Canada dans une déclaration à la fin de sa visite au Canada : *Visit to Canada – End-of-Mission Statement* ([http://www.unog.ch/unog/website/news\\_media.nsf/%28httpNewsByYear\\_en%29/84E0AD79BC53358BC1257A0000581AF0?OpenDocument](http://www.unog.ch/unog/website/news_media.nsf/%28httpNewsByYear_en%29/84E0AD79BC53358BC1257A0000581AF0?OpenDocument)). Le Rapporteur affirme notamment qu'il est « déconcerté » par « l'insécurité alimentaire profonde et grave vécue par les peuples autochtones au Canada » tant dans les réserves et dans les régions éloignées que dans les villes.

#### 10. Situation des personnes déracinées dans le monde : rapport des Nations Unies

Le **Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)** a publié un rapport intitulé *UNHCR Global Report 2011* (<http://www.unhcr.org/gr11/index.xml>), ainsi qu'un document intitulé *UNHCR Global Trends 2011* (<http://www.unhcr.org/4fd6f87f9.html>), sur la situation des réfugiés dans le monde. Pour la cinquième année consécutive, le nombre de personnes déracinées a dépassé 42 millions, en raison de conflits anciens et nouveaux dans le monde. Les personnes déracinées comprennent à la fois les réfugiés (15,2 millions de personnes), les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (26,4 millions de personnes), les demandeurs d'asile (895 000 personnes) et les personnes apatrides, pour lesquelles on ne possède pas de données fiables (le HCR estime qu'il y en avait 12 millions à la fin de 2011).

Le nombre estimé de personnes nouvellement déracinées en 2011, en raison de conflits ou de persécutions, s'établit à 4,3 millions. Plus de 800 000 de ces personnes ont traversé une frontière internationale, ce qui représente le chiffre le plus élevé depuis dix ans.

Les pays en voie de développement continuent d'accueillir la grande majorité (80%) des réfugiés. Les 48 pays les moins développés hébergent 3 millions de réfugiés.

On trouve aussi en ligne, sous le titre *Les réfugiés dans le monde : en quête de solidarité* (<http://www.unhcr.fr/4fc7257d9.html>), une synthèse de l'ouvrage phare du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *The State of the World's Refugees: In Search of Solidarity*, lequel repose sur une analyse des obstacles et défis auxquels est confronté l'HCR.

## 11. Portrait du travail forcé dans le monde

L'**Organisation internationale du travail (OIT)** a publié un rapport faisant le point sur le travail forcé dans le monde. Selon *ILO Global Estimate of Forced Labour 2012: Results and Methodology* ([http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---declaration/documents/publication/wcms\\_182004.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_182004.pdf)), au moins 20,9 millions de personnes sont assujetties au travail forcé dans le monde. Le déplacement est un important facteur de vulnérabilité : près de la moitié des victimes ont migré au sein de leur pays ou franchi une frontière avant d'être assujetties au travail forcé. Les victimes proviennent souvent de groupes minoritaires ou socialement marginalisés; plusieurs sont des travailleurs migrants ou des travailleurs saisonniers pauvres qui quittent les campagnes pour les villes, ou qui se déplacent entre des régions ou des provinces éloignées à la recherche d'un emploi.

Proportionnellement au nombre d'habitants, c'est en Europe centrale, du Sud-Est et de l'Est que le phénomène du travail forcé est le plus marqué (4,2 victimes pour 1 000 habitants); cependant en chiffres absolus c'est l'Asie qui détient le record, plus de la moitié du total des victimes s'y trouvant. Les femmes et les filles sont davantage menacées que les hommes et les garçons, et elles constituent l'immense majorité des victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Une synthèse en français est aussi disponible ([http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---declaration/documents/publication/wcms\\_182009.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_182009.pdf)).

L'**OIT** a également publié un rapport sur la situation du travail dans le monde, *Principes et droits fondamentaux au travail : traduire l'engagement en action* ([http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_177133.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_177133.pdf)), qui comporte des réflexions sur la discrimination en général, sur la discrimination ethnique ou à caractère raciste, et sur la discrimination fondée sur le statut de migrant.

## 12. Migration et changements climatiques

Parmi les nombreuses publications de l'**Organisation internationale pour les migrations (OIM)**, deux documents récemment mis en ligne traitent de migration et de changements climatiques. Un document intitulé *Dialogue international sur la Migration N°18 – Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration* ([http://publications.iom.int/bookstore/free/RB18\\_FRweb.pdf](http://publications.iom.int/bookstore/free/RB18_FRweb.pdf)) constitue la synthèse d'un atelier regroupant des représentants de 80 pays, 16 organisations internationales, 29 organisations non gouvernementales, ainsi que du secteur privé, du monde universitaire et des médias. L'atelier a débouché sur la conclusion que pour relever les défis associés à la migration environnementale, les États et les autres intervenants doivent : 1) consolider les données et les connaissances pour agir sur la migration environnementale; 2) adapter les cadres juridiques et institutionnels pour répondre aux migrations environnementales en se fondant sur les droits humains; 3) améliorer la cohérence entre les interventions liées à la migration et celles qui touchent le climat (en



harmonisant par exemple l'action et la préparation humanitaires, le développement, la réduction de la pauvreté, l'aménagement urbain, l'adaptation à l'environnement et au changement climatique); et 4) renforcer leurs capacités techniques et opérationnelles (planification en cas d'imprévus, systèmes d'alerte précoce, allocation systématique de crédits aux évaluations des vulnérabilités, prise en compte des moyens de subsistance en milieu rural et des infrastructures urbaines, etc.).

Par ailleurs, un rapport élaboré par plusieurs organismes dont l'OIM et le **Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)** est intitulé *Sécurité des moyens d'existence : Changements climatiques, migrations et conflits au Sahel* ([http://publications.iom.int/bookstore/free/UNEP\\_Sahel\\_FR.pdf](http://publications.iom.int/bookstore/free/UNEP_Sahel_FR.pdf)). L'étude, qui couvre 17 pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest, cherche à analyser l'évolution historique du climat dans le Sahel depuis quarante ans, à identifier les zones où les populations vivent des problèmes aigus, et à fournir aux décideurs politiques et aux praticiens des recommandations leur permettant de planifier des interventions adaptées aux problèmes associés aux conflits et aux migrations dans cette région.

### 13. Résolutions de l'OEA: lutte contre le racisme, droits des peuples autochtones, droits de migrants et des personnes réfugiées

L'Assemblée générale de l'**Organisation des États Américains (OEA)** (42<sup>e</sup> session ordinaire), qui a eu lieu du 3 au 5 juin 2012, a adopté 68 déclarations et résolutions (<http://www.oas.org/consejo/fr/AG/r%C3%A9solutions.asp>) dont 6 concernent la lutte contre le racisme, les droits des peuples autochtones ou les droits des migrants et des personnes réfugiées : *Reconnaissance et promotion des droits des personnes d'origine africaine dans les Amériques*, AG/RES. 2708 (XLII-O/12); *Projets d'instruments interaméricains juridiquement contraignants contre le racisme et la discrimination raciale et contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance*, AG/RES. 2718 (XLII-O/12); *Projet de déclaration américaine des droits des peuples autochtones*, AG/RES. 2724 (XLII-O/12); *Les droits humains des migrants, y compris les travailleurs migrants et leurs familles*, AG/RES. 2729 (XLII-O/12); *Renforcement de la question de la migration au sein de l'OEA : Constitution de la Commission des questions de migration*, AG/RES. 2738 (XLII-O/12); *Protection des demandeurs du statut de réfugié et des réfugiés dans les Amériques*, AG/RES. 2758 (XLII-O/12). En ce qui concerne les *Projets d'instruments interaméricains juridiquement contraignants contre le racisme et la discrimination raciale et contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance*, le Canada et les États-Unis ont manifesté les mêmes réticences qu'en 2011 (voir la Veille n° 71, mai-juin 2011).

### 14. Droits fondamentaux en Europe : rapport annuel de la FRA, racisme envers les Roms et antisémitisme

L'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)** a publié son rapport annuel, *Les droits fondamentaux : défis et réussites en 2011* ([http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-2012\\_Annual-Report-2011\\_FR.pdf](http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-2012_Annual-Report-2011_FR.pdf)), ainsi qu'une synthèse intitulée *Droits fondamentaux : développements juridiques et politiques clés en 2011* ([http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-2012\\_annual-report-highlights-2011\\_FR.pdf](http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-2012_annual-report-highlights-2011_FR.pdf)), comportant des chapitres sur l'asile, l'immigration et l'intégration, sur les contrôles aux frontières et les politiques en matière de visas, sur l'égalité et la non-discrimination, et sur le racisme et la discrimination ethnique.

La **FRA** propose également un rapport intitulé *The Situation of Roma in 11 EU Member States - Survey Results at a Glance* (<http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-2012->

[Roma-at-a-glance EN.pdf](#)) et une fiche d'information sur le même sujet en français intitulée *La situation des Roms dans 11 États membres – Les résultats des enquêtes en bref* ([http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-Factsheet\\_ROMA-FR.pdf](http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-Factsheet_ROMA-FR.pdf)). Le rapport présente les premiers résultats de sondages réalisés en 2011. On apprend qu'un répondant sur trois est sans emploi, que 20% n'ont pas d'assurance-maladie et que 90% vivent sous les seuils de pauvreté nationaux. L'ampleur et la similarité des problèmes d'exclusion parmi les pays membres de l'UE sont jugées frappantes et la FRA réclame une action immédiate et efficace.

La **FRA** a également mis en ligne un rapport sur l'antisémitisme. *Antisemitism: Summary Overview of the situation in the European Union 2001-2011* ([http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-2012-Antisemitism-update-2011\\_EN.pdf](http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-2012-Antisemitism-update-2011_EN.pdf)) réunit pour la période 2001-2011 des données statistiques sur les incidents antisémites provenant de sources supranationales, d'États et d'ONG. Il témoigne du fait que l'antisémitisme demeure un problème dans les pays de l'UE.

#### 15. Montée du racisme en Europe

La **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** a fait paraître son *Rapport annuel sur les activités de l'ECRI* pour l'année 2011 ([http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/Annual\\_Reports/Rapport%20annuel%202011.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/Annual_Reports/Rapport%20annuel%202011.pdf)). L'ECRI affirme que le racisme et l'intolérance sont en hausse en Europe et juge inquiétantes les coupes dans les programmes sociaux et la réduction des possibilités d'emploi qui favorisent le développement de l'intolérance envers les immigrés et certaines minorités. Le discours xénophobe fait désormais partie du discours général, les extrémistes ont de plus en plus recours aux médias sociaux pour transmettre leurs points de vue, et la discrimination à l'égard des Roms s'intensifie. L'ECRI appelle les États à renforcer les moyens des institutions nationales de défense des droits de la personne au lieu de réduire leurs ressources en invoquant la crise économique.

Par ailleurs, l'ECRI a reçu les rapports de deux États: l'Andorre (<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Andorra/AND-CBC-IV-2012-024-FRE.pdf>) et le Danemark (<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Denmark/DNK-CBC-IV-2012-025-FRE.pdf>).

#### 16. Commission européenne : Rapport annuel et sondage Eurobaromètre sur l'immigration et l'asile

La **Commission européenne** a déposé son troisième rapport annuel sur l'asile et l'immigration : *Communication from the Commission to the European Parliament and the Council : 3rd Annual Report on Immigration and Asylum (2011)* ([http://ec.europa.eu/home-affairs/doc\\_centre/immigration/docs/COM%202012%20250%20final%201\\_EN\\_ACT\\_part1\\_v5.pdf](http://ec.europa.eu/home-affairs/doc_centre/immigration/docs/COM%202012%20250%20final%201_EN_ACT_part1_v5.pdf)). Le rapport propose un portrait de l'immigration vers l'UE, souligne la contribution de l'immigration au développement de l'Europe, et dans une section intitulée « EU's Policy Response to Migratory Pressures » explique que l'UE doit se doter d'une politique cohérente et solidaire pour gérer la migration irrégulière. Le rapport est accompagné d'un document de travail offrant des informations supplémentaires et des statistiques ([http://ec.europa.eu/home-affairs/doc\\_centre/immigration/docs/SWD%202012%20139%20final%201\\_EN\\_autre\\_document\\_travail\\_service\\_part1\\_v3.pdf](http://ec.europa.eu/home-affairs/doc_centre/immigration/docs/SWD%202012%20139%20final%201_EN_autre_document_travail_service_part1_v3.pdf)) et d'une note sur l'aide financière accordée aux pays non membres de l'UE en matière de migration et de mobilité : MEMO/12/399, *Financial Assistance to Non-EU Countries in the Area of Migration and Mobility*

(<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/12/399&format=HTML&age d=0&language=EN&guiLanguage=en>). Cette note précise que depuis 2005, l'UE a financé dans les pays tiers quelque 300 projets associés aux migrations pour une valeur totale de 800 millions d'euros.

Le rapport annuel est également assorti d'un nouveau sondage Eurobaromètre sur la position des citoyens européens en matière de mobilité transfrontalière, de migration et de sécurité : *Eurobarometer: Awareness of Home Affairs* ([http://www.aedh.eu/plugins/fckeditor/userfiles/file/Asile%20et%20immigration/Eurobarometer\\_380\\_en.pdf](http://www.aedh.eu/plugins/fckeditor/userfiles/file/Asile%20et%20immigration/Eurobarometer_380_en.pdf)). Selon l'Eurobaromètre, 67% des Européens considèrent qu'il est important de pouvoir voyager dans l'UE sans contrôles aux frontières intérieures et 68% estime que les migrants légaux doivent jouir des mêmes droits que les citoyens européens. Concernant l'asile, 80% des Européens estiment les États membres devraient l'offrir à ceux qui en ont besoin et que les règles d'admission des demandeurs d'asile devraient être les mêmes dans toute l'Union. Toutefois, seul le tiers des Européens pense que les discussions sur l'immigration dans l'UE sont basées sur des informations exactes.

#### 17. Outil pour aider les villes à combattre la discrimination

**Eurocities** propose *Integrating Cities Toolkit: Anti-Discrimination Policies* (<http://www.eurocities.eu/media/fbook/antidiscrimination/index.html>) un outil portant sur la lutte contre la discrimination destiné aux villes européennes. Cet outil est conçu pour aider les villes à répondre aux « normes européennes » en ce qui a trait à l'intégration des migrants (normes énoncées dans le *Eurocities Integrating Cities Charter*, signé par 25 villes depuis 2010). L'outil identifie les objectifs d'une politique antidiscrimination ainsi que les facteurs clés assurant la réussite de la politique et présente des exemples d'initiatives mises en œuvre par des villes européennes. Les villes sont appelées à revoir leurs façons de faire dans les domaines de l'élaboration des politiques, de la prestation de services, de l'emploi, et de l'acquisition de biens et de services. Signalons que des experts de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations (CRIEC) ont collaboré à l'élaboration du premier *Plan d'action en 10 points* de la Coalition internationale des villes contre le racisme, à Nuremberg, en 2004. Le guide pratique (*Integrating Cities Toolkit*) s'inscrit dans la continuation de ce *Plan d'action* et de la grille d'évaluation qui l'accompagne.

#### 18. OCDE: Augmentation des flux migratoires internationaux

L'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** met en ligne une synthèse de son rapport annuel sur les migrations : *Perspectives des migrations internationales 2012 – Résumé* ([http://www.oecdpublising.org/multilingual-summaries/migr\\_outlook-2012-sum/pdf/migr\\_outlook-2012-sum-fr.pdf](http://www.oecdpublising.org/multilingual-summaries/migr_outlook-2012-sum/pdf/migr_outlook-2012-sum-fr.pdf)). Le rapport indique que les flux migratoires internationaux ont commencé à croître en 2011, après trois années consécutives de déclin. Ainsi en 2010, par exemple, les migrations à destination des États-Unis avaient diminué de 8%. Selon l'OCDE, la chute de l'immigration était liée non pas aux restrictions associées aux politiques migratoires, mais au déclin de la demande de main-d'œuvre en raison de la crise économique. Cependant, les données nationales récentes montrent une reprise de l'immigration en 2011 vers l'Australie, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, ainsi que dans la plupart des pays européens de l'OCDE, à l'exception de l'Italie, de l'Espagne et de la Suède. En raison de la crise de l'emploi, davantage de migrants risquent de se trouver

marginalisés. L'OCDE indique qu'entre 2008 et 2011, le nombre de jeunes à la fois déscolarisés et inactifs (« NEETs »), a fortement augmenté parmi les migrants.

L'OCDE diffuse également des *Statistiques clés sur les migrations internationales dans les pays de l'OCDE* ([http://www.oecd.org/document/13/0,3746,fr\\_2649\\_37415\\_50663373\\_1\\_1\\_1\\_37415,00.html](http://www.oecd.org/document/13/0,3746,fr_2649_37415_50663373_1_1_1_37415,00.html)); des *Notes par pays* ([http://www.oecd.org/document/31/0,3746,fr\\_2649\\_37415\\_50658015\\_1\\_1\\_1\\_37415,00.html](http://www.oecd.org/document/31/0,3746,fr_2649_37415_50658015_1_1_1_37415,00.html)), dont une page sur le Canada (<http://www.oecd.org/dataoecd/31/9/50656857.pdf>) qui fait un bilan de l'immigration vers le Canada en 2010; et un court bilan pour le Canada: *International Migration Outlook 2012: Country Note : Canada* (<http://www.oecd.org/dataoecd/32/11/50657466.pdf>).

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### LOCALES...

#### 19. Femmes immigrées et racisées au Québec : plan d'action

La **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)** a publié le *Plan d'action 2012-2015* ([http://www.tcricq.ca/pdf/PlanAction\\_2012-2015.pdf](http://www.tcricq.ca/pdf/PlanAction_2012-2015.pdf)) issu des États généraux sur la situation des femmes immigrées et racisées qui se sont déroulés à Montréal en janvier 2012. Le plan s'adresse à l'ensemble des acteurs, communautaires, féministes et institutionnels, concernés par les pistes d'action proposées. Il comporte six priorités : 1) assurer de nouveaux mécanismes favorisant la sécurité économique; 2) assurer une francisation qui facilitera l'intégration socio-économique; 3) assurer une plus grande mobilité et un système de garde adapté; 4) assurer une prévention et une intervention adaptées aux victimes de violence; 5) briser l'isolement, favoriser « l'empouvoirement » et le « leadership »; 6) assurer un pouvoir aux femmes issues de l'immigration de deuxième génération.

### INTERNATIONALES...

#### 20. Externalisation de la gestion des frontières de l'Europe

Un document d'**Amnesty International**, *SOS Europe : Human Rights and Migration Control* (<http://www.amnesty.org/en/library/asset/EUR01/013/2012/en/bc2ed705-d497-4a50-8c47-5995d3e2eb64/eur010132012en.pdf%3c>), porte sur la tendance récente à « l'externalisation » qui caractérise les politiques européennes de gestion des frontières. Le mot « externalisation » dénote des mesures mises en œuvre par un État à l'extérieur de son propre territoire, que ce soit en haute mer ou dans le territoire d'un autre État. L'externalisation comprend aussi des mesures qui transfèrent vers les pays de départ ou de transit la responsabilité d'empêcher la migration irrégulière vers l'Europe. Les mesures d'externalisation européennes s'expriment généralement par des traités bilatéraux, parfois peu connus, entre des États européens et africains. Le rapport prend comme cas de figure les ententes entre l'Italie et la Libye, y compris une entente récente (avril 2012) dont on connaît l'existence, mais dont le contenu demeure secret.

**Amnesty International** a également fait paraître son rapport annuel, *Rapport 2012 : La situation des droits humains dans le monde* ([http://files.amnesty.org/air12/air\\_2012\\_full\\_fr.pdf](http://files.amnesty.org/air12/air_2012_full_fr.pdf)). Les critiques adressées au Canada dans ce rapport (<http://www.amnesty.org/fr/region/canada/report-2012>) concernent notamment le non-respect des droits des peuples autochtones et le projet de loi visant à sanctionner les demandeurs d'asile arrivant au Canada de façon irrégulière et instaurant des mesures de détention non conformes aux normes internationales.

## 21. L'extrême droite en Europe et aux États-Unis

Deux documents récemment mis en ligne analysent l'extrême droite en lien avec l'immigration. Le **Institute of Race Relations** a publié *Peddars of Hate : The Violent Impact of the European Far Right* (<http://www.irr.org.uk/wp-content/uploads/2012/06/PedlarsofHate.pdf>), un rapport qui cherche à documenter l'augmentation de la violence raciste associée aux extrémistes de droite en Europe. Une centaine de cas provenant des pays de l'Union européenne, de la Suisse et de la Norvège sont examinés. Selon le rapport, les principales cibles de la violence sont les musulmans en Europe occidentale et les Roms en Europe de l'Est; mais on constate aussi une augmentation du racisme envers les Afro-descendants et de l'antisémitisme, ainsi qu'une intensification des actes de violence visant les sociaux-démocrates, les hommes et les femmes politiques de gauche, et les universitaires et les journalistes qui analysent l'extrême droite européenne.

Le **Migration Policy Institute** a fait paraître un document intitulé *The Relationship between Nativism and Immigration in Europe and North America* (<http://www.migrationpolicy.org/pubs/Immigration-Nativism.pdf>) qui tend à infirmer l'hypothèse d'une relation causale simple entre la présence d'immigrants et la montée des partis d'extrême droite. L'analyse de la performance électorale de ces partis en Europe et en Amérique du Nord depuis 1980 révèle que des niveaux d'immigration élevés ne se traduisent pas automatiquement par une augmentation des votes pour les partis de la droite extrémiste. La corrélation entre les deux phénomènes est plus importante en Europe de l'Ouest qu'en Amérique du Nord ou en Europe centrale et de l'Est.

## 22. Travailleurs temporaires aux États-Unis: revendications pour un système unifié de visas

Dans un document intitulé *Visas, Inc. : Corporate Control and Policy Incoherence in the U.S. Temporary Foreign Labor System* ([http://www.globalworkers.org/sites/default/files/visas\\_inc/index.html](http://www.globalworkers.org/sites/default/files/visas_inc/index.html)), l'organisme **Global Workers Justice Alliance** étudie le système de visas temporaires qui permet à des travailleurs étrangers d'être employés aux États-Unis. Les emplois en question se trouvent dans une grande variété de domaines : emplois mal payés dans les domaines de l'agriculture et du travail domestique, mais aussi emplois spécialisés en soins de la santé, en éducation ou dans les technologies de l'information. On estime que 700 000 à 900 000 personnes ont un visa de travail temporaire aux États-Unis. Cependant, il n'existe pas de programme unifié en matière de visas, mais plutôt un ensemble hétéroclite comprenant des douzaines de catégories et sous-catégories de visas qui touche par exemple les échanges culturels, la relocalisation de personnel par des compagnies transnationales ou les programmes de formation aux États-Unis; dans certains cas les visas ont été conçus par les lobbyistes de l'entreprise privée. Global Workers Justice Alliance revendique un système unifié de gestion des visas, la surveillance de l'État pour empêcher

## l'exploitation des travailleurs temporaires, et la coopération entre les États-Unis et les pays d'origine des travailleurs.

Cette veille a été compilée par Catherine Browne (Adjointe de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (Coordonnatrice, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC: [criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca) ou (514) 987-3000 poste 3318